



LE PLAN PREMIÈRE

Assurance-maladie complémentaire:

(Membre, conjoint et personnes à charge)

- Maximum annuel de 10 000 \$ pour les médicaments de prescription par individu assuré (comprend carte-médicament);
- Remboursement à 80 % avec franchise des frais d'ordonnance;
- 15 services paramédicaux (ex. : massage, chiropraxie, homéopathie, naturopathie) remboursés à 80 % à 400 \$ par année par praticien; limite combinée annuelle de 800 \$ par assuré.
- Vue : 250 \$ par période de vingt-quatre mois pour verres et montures (ou lentilles cornéennes).
- Fournitures thérapeutiques.
- Assurance-maladie de voyage d'urgence

Assurance dentaire:

(Membre, conjoint et personnes à charge)

- Remboursement à 80 % pour procédures préventives et procédures restauratrices de base, y compris les traitements périodontiques (gencives) et endodontiques (de canal);
- Protection offrant jusqu'à un maximum de 1000 \$ par individu, par année civile.

Assurance-vie et assurance décès accidentel et mutilation:

(Membres seulement)

- 50 000 \$ payables en cas de décès de causes naturelles;
- Montant additionnel de 50 000 \$ payable en cas de décès accidentel.

Prestations hebdomadaires de revenus:

(Membres seulement)

- En cas d'invalidité totale, cette protection paie 250 \$ par semaine;
- Les prestations commencent le premier jour d'un accident ou d'une hospitalisation et le 15^e jour d'une maladie et se poursuivent pour une période allant jusqu'à 26 semaine si nécessaire.

Prestations d'invalidité de longue durée:

(Membres seulement)

- Après 26 semaines d'invalidité totale continue, cette protection paie jusqu'à 3000 \$ par mois (libres d'impôt);
- Les prestations seront versées pour une période de 24 mois sous votre propre profession et se poursuivent jusqu'à l'âge de 65 ans.

DISPONIBLE SUR UNE BASE

« SANS PLAN DENTAIRE » :

Assurance-maladie complémentaire
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès
accidentel et mutilation
(Membres seulement)

Prestations hebdomadaires de revenus
(Membres seulement)

Prestations d'invalidité de longue
durée
(Membres seulement)

DISPONIBLE SUR UNE BASE

« MINI PLAN » :

Assurance-maladie complémentaire
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès
accidentel et mutilation
(Membres seulement)

Plan d'aide aux membres: *(Tous les plans)*

Fournit des services consultatifs confidentiels volontaires d'un réseau expérimenté de conseillers, psychologues, travailleurs sociaux et autres spécialistes.

PRODUITS D'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRES

(OFFERTS EN DEHORS DE CE PLAN)

Assurance invalidité personnelle:

- Statistique Canada rapporte qu'en 2012, 3,8 millions de Canadiens étaient handicapés;
- Il y a 1 possibilité sur 3 de devenir handicapé pendant 90 jours (ou plus longtemps) au moins une fois avant l'âge de 65 ans;
- Protégez vos revenus et votre style de vie avec un plan de protection du revenu;
- Divers produits sont disponibles pour correspondre à vos besoins personnels en assurance.

SANS assurance médicale:

- Pas de visite d'une infirmière;
- Jusqu'à 500 000 \$ pour l'assurance-vie;
- Jusqu'à 6000 \$ par mois en revenus pour invalidité;
- Fournit les fonds pour rembourser votre hypothèque dans l'éventualité d'un décès ou d'une invalidité.

.....

L'assurance-maladie et l'assurance dentaire peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de 85 ans.

L'âge à l'adhésion doit être inférieur à 65 ans.

Les critères d'éligibilité pour tous les plans comprennent la souscription médicale et un revenu gagné annuel minimal de 25 000 \$.

LE FORFAIT COMPLET*

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
UNDER 40	119.02	257.37	145.26	190.57
40-49	165.30	319.37	198.68	230.88
50-54	243.86	417.38	257.15	328.98
55-59	257.03	430.55	270.32	342.15
60-65	336.95	525.52	389.13	430.69

LE FORFAIT SANS PLAN

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
UNDER 40	57.05	92.20	68.77	76.78
40-49	98.43	152.24	136.68	117.77
50-54	190.81	254.33	188.99	212.15
55-59	203.98	267.50	202.16	225.32
60-65	284.19	361.63	317.39	312.49

LE MINI FORFAIT*

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
UNDER 40	51.54	86.69	63.26	71.27
40-49	81.88	135.69	120.13	101.22
50-59	153.79	217.38	151.97	175.13
60-65	233.21	310.65	266.41	261.51

* Pour prestation mensuelle de 1250 \$ d'invalidité de longue durée

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER :

PROLINK

Votre connexion d'assurance au Canada

Frank Palleschi Coordonnateur de l'assurance collective

TF: 1 800 663 6828 X 7725 E:frankp@PROLINK.insure